

Note de synthèse Compte administratif 2022

Préambule

Le Compte Administratif retrace la réalisation des dépenses et des recettes et constitue l'arrêté définitif des comptes de l'année précédente. Il décrit l'exécution de l'année budgétaire passée en rapprochant les prévisions budgétaires des réalisations effectives des dépenses (mandats) et des recettes (titres) de la ville entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre.

Il est présenté par la Maire au Conseil municipal, après transmission du Compte de Gestion par le comptable public au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivante. Le vote du Compte Administratif doit avoir lieu au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice (art. L.1612-12 du CGCT).

L'article 2313-1 du CGCT précise qu'« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Budget Primitif et au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond à cette obligation et sera, comme pour le Budget Primitif 2023, disponible sur le site internet de la ville.

CONTEXTE COMMUNAL **Exercice budgétaire 2022**

I. Contexte

L'exercice 2022 a été marqué par quatre éléments majeurs :

- une hausse de l'inflation qui s'est répercutée sur le coût d'un certain nombre d'approvisionnements (achats alimentaires notamment) ;
- une augmentation brutale du coût des énergies ;
- des augmentations du point d'indice et du SMIC qui se sont répercutées sur les charges de personnel ;
- une hausse des taux d'intérêt sur les emprunts à taux variables, qui représentent environ un tiers des emprunts de la collectivité.

MAIRIE DE MOISSY-CRAMAYEL

Place du Souvenir – BP 24
77557 Moissy-Cramayel cedex
01 64 88 15 00
mairie@ville-moissycramayel.fr
www.moissy-cramayel.fr

Face à ces tensions inflationnistes, la commune a porté une attention particulière à l'évolution de ses dépenses et pris un certain nombre de mesures dès le milieu de l'année 2022 :

- la réservation de crédits des services à hauteur de 10% du disponible sur les charges à caractère général, afin de freiner la progression des dépenses ;
- la mise en œuvre d'un plan de sobriété énergétique.

Dans ce contexte contraint, la commune a bénéficié de l'intégration dans ses bases fiscales de bâtis économiques d'importance et de nouveaux logements. Ce dynamisme fiscal a ainsi permis de maintenir l'offre de services aux habitants et d'importants investissements, notamment la réhabilitation du groupe scolaire de Lugny.

II. Rappel des prévisions budgétaires 2022

Les crédits ouverts votés par le Conseil municipal au titre de l'année 2022 se sont répartis de la manière suivante :

Section de fonctionnement	29 735 053 €
Section d'investissement	<u>13 985 772 €</u>
Total des prévisions	43 720 825 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes - Dépenses

Le résultat de la gestion de l'exercice 2022 (toutes recettes et dépenses confondues, y compris celles d'ordre ne faisant pas l'objet de flux financiers) fait apparaître un excédent de 1 655 723 €, ce qui représente 5,6% du budget prévisionnel de la section. Après reprise de l'excédent reporté de 2021 d'un montant de 2 476 555 €, la section de fonctionnement présente en conséquence un solde de 4 132 278 € (contre un solde de 2 762 066 € à la fin de l'année 2021).

Il est important de noter qu'une partie de cet excédent permet de couvrir le solde négatif en investissement.

I. Les recettes

Les recettes, hors excédent reporté de 2021 d'un montant de 2 476 555 €, s'élèvent à 27 921 048 € pour l'exercice 2022. Elles comprennent les recettes dites réelles (c'est-à-dire encaissées) et les recettes dites d'ordre qui ne font pas l'objet de flux financiers (neutralisations d'amortissements par exemple).

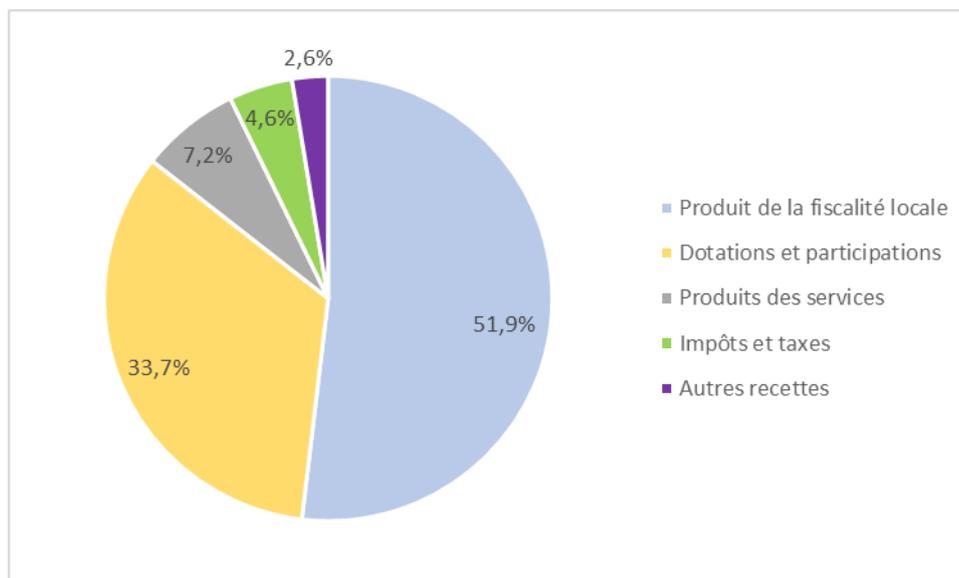
Les recettes réelles, d'un montant de 27 533 179 € contre 25 816 081 € en 2021, sont en hausse de 6,65% et se répartissent comme suit :

Recettes réelles (en €)	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evolution 2021-2022
Fiscalité locale	14 075 441	14 366 970	14 394 379	13 485 240	14 292 223	+806 983
Impôts et taxes	1 735 497	1 286 407	1 843 043	1 376 693	1 276 892	-99 801
Dotations et participations	6 906 435	6 731 024	7 255 005	8 643 723	9 289 777	+646 054
Produits des services	1 807 669	1 859 439	1 321 259	1 692 513	1 984 879	+292 367
Produits de gestion courante	70 877	97 773	68 627	61 686	90 880	+29 194
Atténuation de charges	407 462	282 718	338 506	313 349	499 443	+186 095
Produits exceptionnels hors cessions	12 102	22 548	8 296	7 206	0	-7 206
Cessions d'immobilisations	12 080	23 200	9 321	207 092	82 578	-124 514
Reprises de provisions	0	0	0	28 579	16 507	-12 072
TOTAL	25 027 562	24 670 079	25 238 436	25 816 081	27 533 179	+1 717 098

Pour rappel, suite à la réforme de la fiscalité locale (suppression de la taxe d'habitation, abattement de 50% des valeurs locatives des établissements industriels), une partie des recettes liées au foncier est reversée par l'Etat sous forme d'allocations compensatrices, ce qui explique la forte hausse du chapitre des dotations et participations et en parallèle la baisse des recettes de la fiscalité locale (produit des 3 taxes) à compter de 2021.

Cette réforme s'est traduite pour la commune par une perte de la maîtrise d'une large part de ses recettes fiscales. En effet, le cumul des baisses de dotations depuis la crise financière de 2008 ainsi que la réforme de la taxe d'habitation conduisent les municipalités dans une impasse pour laquelle l'Etat ne montre que peu d'intérêt. L'autonomie financière, chantre des lois de décentralisation, est désormais atteinte et les marges de manœuvre sont plus que limitées pour accomplir les missions de services publics de proximité.

Répartition des recettes réelles de fonctionnement



1. Chapitre 731 : « Fiscalité locale »

Ce chapitre regroupe les recettes liées à la fiscalité directe (taxe foncière sur le bâti, taxe foncière sur le non bâti et taxe d'habitation), ainsi que les taxes suivantes : taxe additionnelle sur les droits de mutation, taxe sur les pylônes électriques et taxe sur la consommation finale d'électricité.

➤ La fiscalité directe

Le produit de fiscalité locale (taxes foncières sur le bâti et le non bâti, taxe d'habitation) s'établit à 13 311 877 € contre 12 456 541 € en 2021, soit une hausse de 6,9%.

Il est important de noter que 50% des bases de foncier bâti des établissements industriels font l'objet depuis 2021 d'une compensation par l'État assimilable à une « dotation et participation » (cf 3. Les dotations de l'État et participations diverses). Cette compensation vient donc s'ajouter à d'autres compensations sur les taxes foncières et taxe d'habitation. Au total, les compensations représentent un montant global de 2 154 185 € qui s'ajoute au produit des taxes.

Evolution du produit lié à la fiscalité locale entre 2018 et 2022 :

Taxes (€)	2018	2019	2020	2021	2022
Habitation	3 147 150	3 170 505	3 301 180	80 631	95 177
Foncier bâti	9 633 854	10 092 056	10 062 005	14 166 613	15 223 462
Foncier non bâti	156 694	162 475	167 524	196 793	193 359
Rôles complémentaires *	8 046	13 233	5 633	6 682	2 364
Rôles supplémentaires **	141 641	22 237	30 966	12 476	4 823
Total taxes au bénéfice de la commune	13 087 385	13 460 506	13 567 308	14 463 195	15 519 185
Coefficient correcteur provisoire réforme fiscale	0	0	0	-2 006 654	-2 207 308
Total encaissé au titre de la fiscalité locale directe	13 087 385	13 460 506	13 567 308	12 456 541	13 311 877
Allocations compensatrices versées par l'Etat	261 122	286 917	295 207	1 597 447	2 154 185
Total	13 348 507	13 747 423	13 862 515	14 053 988	15 466 062

* Complément de taxes au titre de l'année en cours

** Ressources fiscales au titre des exercices antérieurs

Le produit lié à la fiscalité dans son ensemble représente ainsi près de 15,5 M€ pour 2022, soit une hausse de plus de 1,4 M€ (+ 10% par rapport à 2021), étant considéré :

- une revalorisation réglementaire des bases à + 3,4% pour les ménages et établissements industriels et + 0,6% en moyenne pour les établissements professionnels et commerciaux ,
- des taux maintenus à leur niveau de 2021 par décision du Conseil municipal.

La commune bénéficie en 2022 de l'intégration dans ses bases de foncier bâti pour un montant global de 1 382 504 € se décomposant en :

- 161 908 € de bases au titre de nouveaux logements, situés pour l'essentiel dans la ZAC de Chanteloup,
- 1 220 596 € de bases au titre du bâti économique, intégrant désormais l'extension de la SCADIF dans le parc d'activités de l'A5, celles de Prologis dans le Parc des Chevrons ou encore l'implantation de la société Le Closet dans l'Ecopôle.

Ces nouvelles bases sont à l'origine d'un produit complémentaire sur le foncier bâti de 671 482 €.

➤ **La taxe additionnelle aux droits de mutation**

La taxe additionnelle aux droits de mutation (droit sur les transactions immobilières, fonds de commerce, droits de bail, etc.) s'élève à 686 747 € pour 2022 et témoigne du dynamisme du marché immobilier dans la commune. Après un ralentissement en 2020, les droits de mutation ont ainsi retrouvé un rythme supérieur à 2018.

Evolution de la taxe additionnelle aux droits de mutation entre 2018 et 2022 :

Tableau en €	CA	CA	CA	CA	CA
	2018	2019	2020	2021	2022
<i>Taxe additionnelle aux droits de mutation</i>	654 019	628 640	564 816	751 172	686 747

➤ **La taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE)**

La taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) a représenté 274 916 € en 2022, en hausse de près de 15 596 € par rapport à 2021.

Evolution de la taxe sur la consommation finale d'électricité entre 2018 et 2022 :

Tableau en €	CA	CA	CA	CA	CA
	2018	2019	2020	2021	2022
<i>Taxe sur la consommation finale d'électricité</i>	317 461	260 828	244 454	259 320	274 916

➤ **La taxe sur les pylônes électriques**

La taxe sur les pylônes électriques s'est élevée à 18 683 € en 2022, en progression de 2,6%.

Evolution de la taxe sur les pylônes électriques entre 2018 et 2022 :

Tableau en €	CA	CA	CA	CA	CA
	2018	2019	2020	2021	2022
<i>Taxe sur les pylônes électriques</i>	16 576	16 996	17 801	18 207	18 683

2. Chapitre 73 : « Impôts et taxes »

Ce chapitre budgétaire totalise 1 276 892 € et représente 4,6% des recettes réelles de fonctionnement. Il regroupe trois recettes liées à des fonds de péréquation :

- Le Fonds de Soutien de la Région Ile de France (FSRIF)

Ce dispositif de péréquation créé en 1991 et spécifique à la Région Île-de-France permet une redistribution des richesses entre les communes de la région. La commune a été bénéficiaire de ce fonds à hauteur de 978 091 € contre 1 049 504 € en 2021.

Evolution du FSRIF entre 2018 et 2022 :

Tableau en €	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021-22
Fonds de Solidarité de la Région Ile de France	157 923	964 080	1 042 430	1 049 504	978 091	-71 413

- Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) :

La commune est devenue contributrice au titre de ce fonds depuis 2021 tout en demeurant bénéficiaire. Les modalités de répartition de ce fonds sont déterminées au niveau de l'ensemble intercommunal, qui peut faire le choix d'appliquer une répartition dérogatoire par rapport à la répartition de droit commun proposée par l'Etat.

Evolution du FPIC depuis 2018 :

Tableau en €	2018	2019	2020	2021	2022
<i>FPIC en tant que bénéficiaire</i>	325 798	307 475	312 798	310 988	282 600
<i>FPIC en tant que contributrice</i>	-	-	-	25 198	101 916
<i>Total net perçu par la commune</i>	325 798	307 475	312 798	285 790	180 684

- Le Fonds National de Garantie Individuelles des Ressources (FNGIR) :

Le montant perçu par la commune au titre de ce fonds, mis en place suite à la réforme de la Taxe professionnelle en 2010, s'élève à 16 201 €, stable par rapport aux années précédentes.

3. Chapitre 74 : « Dotations et participations diverses »

Ce chapitre, qui représente 33,7% des recettes réelles de fonctionnement, s'élève à 9 289 777 €, en hausse de 7,5% par rapport à 2021. Cette progression est liée essentiellement au dynamisme du foncier bâti et aux compensations liées.

➤ **Compensations de l'État au titre des exonérations de taxes foncières et taxe d'habitation :**

Les compensations de l'Etat au titre des exonérations de taxes foncières et taxe d'habitation sont globalement passées de 1 597 447 € en 2021 à 2 154 185 € en 2022. Ces compensations bénéficient du dynamisme du foncier lié aux installations ou extensions d'établissements industriels sur le territoire (*cf 1. Fiscalité locale*).

➤ **Les concours financiers de l'État**

Trois dotations constituent la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'État :

- la Dotation Forfaitaire (D.F.) ;
- la Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.) ;
- la Dotation Nationale de Péréquation (D.N.P.).

Globalement, ces dotations sont demeurées quasi-stables en 2022.

ANNEE	Dotation Globale de Fonctionnement			TOTAL
	Dotation forfaitaire	Dotation nationale de péréquation	Dotation de Solidarité Urbaine	
<i>Tableau en €</i>				
Montant perçu en 2020	2 676 248	91 817	2 054 670	4 822 735
Montant perçu en 2021	2 657 547	82 635	2 110 564	4 850 746
Montant perçu en 2022	2 620 972	74 372	2 161 333	4 856 677
Evolution 2021 / 2022	-36 575	-8 263	+50 769	+5 931

➤ **Les subventions et participations**

Les subventions et participations au fonctionnement des services proposés par la Commune proviennent pour l'essentiel de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), du Conseil départemental ou encore de l'Etat.

La CAF a ainsi participé à hauteur de 1 587 155 € au fonctionnement :

- du multi-accueil Les Coquelicots (647 239 €) et de la crèche familiale (408 279 €) ;
- du service enfance pour 352 146 € ;

- de l'Espace Arc en Ciel pour 146 443 € ;
- du Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) pour 33 048 €.

Le Conseil départemental a contribué au financement à hauteur de 147 610 € d'actions culturelles, sportives et au fonctionnement des structures d'accueil de la petite enfance.

Des participations de l'Etat, d'un montant global de 325 986 €, sont par ailleurs enregistrées sur ce chapitre et se répartissent de la manière suivante :

- 143 000 € au titre de diverses actions à destination de la jeunesse (notamment un soutien à l'organisation de Moissy Cup, la mise en œuvre de « colos apprenantes », d'actions culturelles) et plus largement d'actions relevant de la politique de la ville ;
- 50 000 € au titre du « Plan mercredi » à destination de l'accueil périscolaire ;
- 33 130 € au titre du dispositif de recueil des demandes de cartes d'identité et de passeports mis en place à la mairie et qui s'est renforcé en 2022 ;
- 28 430 € au titre des contrats aidés ;
- 25 800 € au titre de la mise en œuvre d'actions labellisées « Cité de la Jeunesse », à destination des jeunes de 18/25 ans, dans les domaines de l'insertion professionnelle, de la culture ou encore du sport ;
- 5 626 € au titre de l'organisation des élections présidentielles et législatives ;
- 40 000 € de l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) au titre du renforcement de la sécurité des systèmes informatiques des services communaux.

La Caisse des Dépôts a attribué 40 000 € en soutien au poste de manager de centre-ville dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain (PVD).

4. Chapitre 70 : « Produits de services »

Les recettes générées par les tarifs appliqués en contrepartie des services délivrés à la population par la commune (restauration scolaire, centres de loisirs, crèche, cinéma, etc) avaient nettement diminué en 2020 et 2021 du fait de la crise sanitaire. Elles repartent à la hausse en 2022 (+280 921 € par rapport à 2021), et dépassent le niveau d'avant la crise sanitaire.

Evolution des recettes liées à des services à la population entre 2019 et 2022 :

Recettes de services à la population (€)	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2021-2022
Restauration scolaire	836 324	821 299	515 756	781 467	821 882	+40 415
Accueil péri-scolaire	242 213	214 399	128 913	142 895	206 432	+63 537
Centres de loisirs	184 351	206 989	147 161	168 993	231 115	+62 122
Maison de la Petite Enfance (crèche familiale)	110 122	90 751	82 283	98 810	119 625	+20 815
Multi-accueil Les Coquelicots	34 700	63 933	53 843	91 987	128 010	+36 023
Etude surveillée	79 040	77 133	41 604	64 995	73 346	+8 351
Cinéma	54 428	66 184	34 535	30 554	51 543	+20 989
Activités Jeunesse / Adolescents	10 277	11 073	5 782	11 991	29 110	+17 119
Ecole Inisports	10 197	10 283	1 568	8 000	11 162	+3 162
Animations et activités Arc en Ciel	4 205	5 548	3 284	2 782	4 283	+1 501
18 Marches	4 150	5 082	1 226	1 501	3 225	+1 724
Total	1 570 007	1 572 674	1 015 955	1 403 975	1 679 733	+275 758

5. Les autres recettes réelles

Elles sont composées de produits de gestion courante (location des bâtiments communaux...), d'atténuations de charges, de produits exceptionnels et de reprises de provisions. Elles représentent au total 689 339 € contre 617 912 € en 2021 et se répartissent de la manière suivante :

- des autres produits de gestion courante pour 90 880 €, essentiellement des produits des loyers des logements communaux et des locations de salles. La sortie de la crise sanitaire a permis une nette amélioration des produits liés aux locations de salles qui sont quasiment revenus à leur niveau de 2019. L'ouverture de la Boutique éphémère en cours d'année est par ailleurs une source de ressources supplémentaires de ce chapitre.

Pour rappel, le prestataire pour le marché forain a bénéficié en 2022 d'une exonération partielle de la redevance en contrepartie des conséquences de la crise sanitaire et des travaux réalisés sur la place qui ont fortement perturbé le marché en 2020 et 2021. Les revenus liés aux locations de logements sont quant à eux en recul par rapport à 2021 du fait de la cession d'un logement.

Evolution des autres produits de gestion courante entre 2019 et 2022 :

Produits de gestion courante	2019	2020	2021	2022	Variation 2021-2022
Locations de salles	40 643 €	9 887 €	16 378 €	36 864 €	+20 486 €
Locations des logements communaux (loyers et charges)	49 528 €	51 139 €	37 399 €	31 168 €	-6 231 €
Loyers de la Boutique éphémère	0 €	0 €	0 €	4 450 €	+4 450 €
Redevance pour le marché	7 600 €	7 600 €	7 600 €	1 900 €	-5 700 €
Remboursements de sinistres	0 €	0 €	0 €	13 661 €	+13 661 €
Autres	2 €	1 €	309 €	2 837 €	+2 528 €
Total	97 773 €	68 627 €	61 686 €	90 880 €	+29 194 €

- des atténuations de charges pour 499 443 € (pour l'essentiel des remboursements perçus de l'assurance statutaire et de la Caisse d'Assurance Maladie au titre des accidents du travail et maladies des agents) ;
- des cessions d'immobilisations pour 82 509 € (1 parcelle pour 50 000 €, 9 véhicules réformés pour 32 109 € et un copieur pour 400 €) et un remboursement de mobilier sinistré (69 €).

Détail des cessions réalisées en 2022 :

Nature de la cession	Montant	Délibération / décision
Terrain Avenue Jean Jaurès	50 000 €	Délibération n°DEL22_080 du 07/11/2022
Véhicule	1 577 €	Décision n°DEC22_025 du 11/03/2022
Copieur couleur	400 €	Décision n°DEC22_026 du 16/03/2022
Véhicule	5 324 €	Délibération n°DEL22_027 du 21/03/2022
Véhicule	6 000 €	Délibération n°DEL22_028 du 21/03/2022
Véhicule	5 937 €	Délibération n°DEL22_029 du 21/03/2022
Véhicule	2 452 €	Décision n°DEC22_091 du 20/10/2022
Véhicule	4 020 €	Décision n°DEC22_092 du 20/10/2022
Véhicule	2 930 €	Décision n°DEC22_098 du 09/11/2022
Véhicule	1 790 €	Décision n°DEC22_099 du 09/11/2022
Véhicule	2 079 €	Décision n°DEC22_100 du 09/11/2022
Total	82 509 €	

- des reprises sur provisions pour 16 507 €.

6. Les recettes d'ordre

Ce groupe de recettes s'établit en 2022 à 387 869 €. Il s'agit pour l'essentiel d'une écriture visant à neutraliser la charge de l'amortissement annuel de l'attribution de compensation négative versée à Grand Paris Sud pour un montant de 368 211 €.

II. Les dépenses

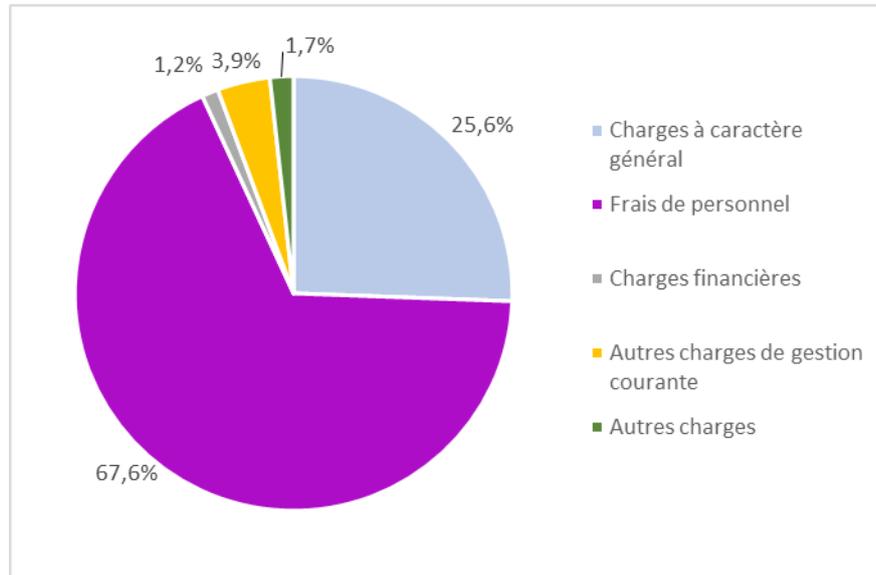
Les dépenses s'élèvent à 26 265 325 € pour l'exercice 2022. Elles comprennent les dépenses dites réelles, faisant l'objet de décaissements (d'un montant de 25 152 691 €) et les dépenses dites d'ordre (pour 1 112 634 €) qui ne font pas l'objet de flux financiers (amortissements par exemple).

Les dépenses réelles enregistrent une progression globale de +4,65% et se répartissent de la manière suivante :

Dépenses réelles (en €)	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evolution 2021-2022
Charges à caractère général	5 831 530	5 816 535	5 985 770	6 401 559	6 431 911	+30 352
Frais de personnel	14 848 633	15 252 339	15 755 331	16 131 610	16 996 235	+864 625
Autres charges de gestion courante (dont subventions et participations)	814 478	829 696	847 032	954 639	980 415	+25 776
Charges financières	469 468	359 893	337 658	298 134	308 011	+9 877
Atténuations de produits	0	153 302	162 656	187 854	264 572	+76 718
Charges exceptionnelles / spécifiques	2 035	4 010	13 802	8 802	16 350	+7 548
Dotations provisions	0	0	0	51 877	155 197	+103 320
TOTAL *	21 966 144	22 415 775	23 102 249	24 034 475	25 152 691	+1 118 216

*Total hors dépenses dites d'ordre

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



1. Chapitre 011 : « Charges à caractère général »

Ce chapitre comptabilise les approvisionnements en énergie, les achats de denrées, fournitures, petits matériels, travaux et prestations par les entreprises, formations du personnel, assurances ou maintenances. Ces charges s'établissent à 6,4 M€ et sont quasi-stables par rapport à 2021.

Cette stabilisation des charges à caractère général, malgré les pressions inflationnistes, est liée à l'attention particulière qui a été portée sur la maîtrise de ces dépenses. Ainsi, les mesures mises en œuvre ont permis une économie de plus de 350 000 €.

Les évolutions ont été différenciées selon le type de dépenses : les dépenses relatives aux approvisionnements en gaz et électricité ont augmenté de près de 168 000 € par rapport à 2021 sous l'effet de la hausse des coûts. Les achats de produits alimentaires ont pour leur part enregistré une hausse de près de 91 000 €, liée en partie aux effets de l'inflation sur certains produits mais aussi et surtout à la fin de l'état d'urgence sanitaire qui a permis un retour à un fonctionnement normal des écoles en 2022.

Illustrations des principales hausses / baisses de dépenses à caractère général :

Charges à caractère général	Variation entre 2021 et 2022 à la hausse (en €)	Variation entre 2021 et 2022 à la baisse (en €)
Energie / Electricité	+167 982	
Alimentation	+90 831	
Transports	+46 534	
Carburants	+27 742	
Autres services extérieurs (droits d'entrée, etc)	+20 418	
Divers frais de communication (frais d'impression, distribution d'imprimés, etc)	+15 956	
Entretien, réparations voiries		-138 503
Entretien, réparations bâtiments publics		-102 114
Autres frais divers (prestations informatiques, analyses pour la restauration municipale, etc)		-45 330
Divers intervenants (intervenants extérieurs, prestataires pour le cinéma, 18 Marches, etc)		-42 314
Fournitures de petit équipement		-40 009
Fêtes et cérémonies		-28 580

2. Chapitre 012 : « Charges de personnel »

Ce chapitre regroupe essentiellement la rémunération du personnel municipal, les cotisations (Caisses de retraite, CNFPT, URSSAF ...) ou encore la médecine professionnelle.

Les charges de personnel ont été impactées sur 2022 par les hausses successives du SMIC et la revalorisation du point d'indice en juillet. En effet, malgré une diminution de l'effectif total, les charges ont augmenté de 5,36% (+864 624 €).

- Evolution des charges de personnel entre 2018 et 2022 :

€	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Charges de personnel	14 848 633	15 252 339	15 755 331	16 131 610	16 996 234
% d'évolution		+2,72%	+3,30%	+2,39%	+5,36%

- État des effectifs de la commune par filière en équivalent temps plein :

Filières	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Agents titulaires	285,21	286,99	275,83
Agents contractuels sur emplois permanents	17,00	19,44	16,00
Assistantes maternelles	22,00	22,00	19,00
Emplois aidés	1,00	1,00	2,00
Apprentis	2,00	3,00	3,00
Effectif total	327,21	332,43	315,83

➤ Répartition des dépenses de personnel :

Nature de dépense (en €)	2021	2022
Rémunérations	11 210 973	12 372 910
Charges patronales	4 868 637	4 562 970
Avantages en nature	52 000	60 354
Total	16 131 610	16 996 234

3. Chapitre 014 : « Atténuations de produits »

Ce chapitre intègre l'attribution de compensation versée à la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud au titre du fonctionnement pour un montant de 162 656 €. Cette attribution vise à neutraliser budgétairement le coût des transferts de compétence opérés vers l'agglomération (le terrain d'honneur Paul Raban, l'éclairage public et la signalisation tricolore étant les derniers transferts opérés ayant un impact sur la section de fonctionnement de la commune).

La commune reverse aussi une attribution de compensation en investissement (*cf. dépenses d'investissement – 2. Compte 204 « Subventions d'équipement versées »*).

Le chapitre des atténuations de produits comprend par ailleurs le reversement au titre du Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC), d'un montant de 101 916 € contre 25 198 € en 2021 (*cf. les recettes – chapitre 73 « Impôts et taxes »*).

4. Chapitre 65 : « Autres charges de gestion courante »

Ce chapitre, qui représente un montant global de 980 415 € (+25 777 € par rapport à 2021), regroupe les indemnités des élus, les participations versées au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), ainsi que les subventions aux associations. Il intègre par ailleurs les redevances pour concessions, brevets et licences informatiques et les admissions en non-valeur.

Parmi les dépenses de ce chapitre, il est à noter la hausse de près de 28 000 € des subventions versées.

Evolution du montant des subventions versées :

	Montant versé en 2022	Rappel du montant versé en 2021	Evolution 2021/2022
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	88 318 €	88 318 €	+0 €
Comité des Fêtes	25 000 €	7 000 €	+18 000 €
Coopératives scolaires	62 114 €	63 213 €	-1 099 €
Protocole, Anciens Combattants et Sécurité	2 575 €	2 650 €	-75 €
Education	5 340 €	4 320 €	+1 020 €
Culture	31 290 €	34 750 €	-3 460 €
Sport	153 230 €	138 580 €	+14 650 €
Solidarité - santé	9 400 €	10 600 €	-1 200 €
Aménagement et urbanisme	3 500 €	3 500 €	+0 €
Total	380 767 €	352 931 €	+27 836 €

5. Chapitre 66 : « Charges financières »

Ce poste de dépenses, d'un montant total de 308 011 €, a enregistré une hausse de 3,3%, liée au débloqué en cours d'année de 4 M€ d'emprunts qui ont contribué au financement de la réhabilitation du Groupe scolaire de Lugny.

La dette communale est constituée de :

- 34,25% de prêts à taux variable,
- 65,75% de prêts à taux fixe.

Son taux moyen est de 2,07% au 31 décembre 2022.

Tableau en €	CA			
	2019	2020	2021	2022
Frais financiers	359 892	337 658	298 134	308 011
% d'évolution		-6,2 %	-11,7 %	+3,3 %

6. Chapitre 67 : « Charges spécifiques »

Ces dépenses s'élèvent à 16 350 € et correspondent à des annulations de titres émis.

7. Chapitre 68 : « Dotation aux provisions »

Des provisions pour créances douteuses ont été constituées pour un montant de 155 197 €.

8. Les dépenses d'ordre

Elles représentent un montant global de 1 112 634 € et se décomposent en :

- une dotation aux amortissements appelée également « autofinancement obligatoire », d'un montant de 1 030 056 €. Elle constitue une dépense en section de fonctionnement mais devient une recette d'investissement.
- des écritures d'un montant de 82 578 € liées aux cessions d'immobilisations.

III. Pourcentage de réalisation du Budget 2022 de fonctionnement

1. Les recettes

Chapitre	Prévu	Réalisé	% Réalisé
013 - Atténuations de charges	352 502 €	499 443 €	141,7%
042 - Opérations d'ordre entre sections	388 342 €	387 869 €	99,9%
70 - Produits des services	1 986 901 €	1 984 879 €	99,9%
73 - Impôts et taxes	1 276 892 €	1 276 892 €	100,0%
731 - Fiscalité locale	14 097 506 €	14 292 223 €	101,4%
74 - Dotations, subventions	9 052 635 €	9 289 777 €	102,6%
75 - Autres produits de gestion courante	87 843 €	90 880 €	103,5%
77 - Produits spécifiques	0 €	82 578 €	
78 - Reprise provisions semi-budgétaires	15 878 €	16 507 €	104,0%
Total	27 258 499 €	27 921 048 €	102,4%

*CA sans le résultat de fonctionnement reporté (pour mémoire : 2 476 554,41 €)

2. Les dépenses

Chapitre	Prévu	Réalisé	% Réalisé
011 - Charges à caractère général	7 239 387 €	6 431 911 €	88,8%
012 - Charges de personnel	17 178 000 €	16 996 235 €	98,9%
014 - Atténuations de produits	265 140 €	264 572 €	99,8%
042 - Opérations d'ordre entre sections	1 142 741 €	1 112 634 €	97,4%
65 - Autres charges de gestion courante	1 005 610 €	980 415 €	97,5%
66 - Charges financières	325 348 €	308 011 €	94,7%
67 - Charges spécifiques	22 446 €	16 350 €	72,8%
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	155 198 €	155 197 €	100,0%
Total	27 333 870 € *	26 265 325 €	96,1%

*non compris chapitre 023 « virement à la section d'investissement » : chapitre non budgétaire qui ne s'exécute pas (pour mémoire : 2 401 183 €)

IV. Résultat 2022 de la section de fonctionnement

Le résultat de gestion correspond à la différence entre le montant des recettes et le montant des dépenses de l'exercice.

	Prévu	Résultat 2022
Recettes (hors excédent reporté)	27 258 499,00 €	27 921 048,14 €
Dépenses	29 735 053,41 €	26 265 325,02 €
Excédent de gestion (recettes - dépenses) (1)		+1 655 723,12 €
Excédent reporté de 2021 (2)		+2 476 554,41 €
Excédent de fonctionnement (3) = (1) + (2)		+4 132 277,53 €

Le résultat cumulé de l'exercice 2022 en section de fonctionnement est de 4 132 277,53 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes - Dépenses

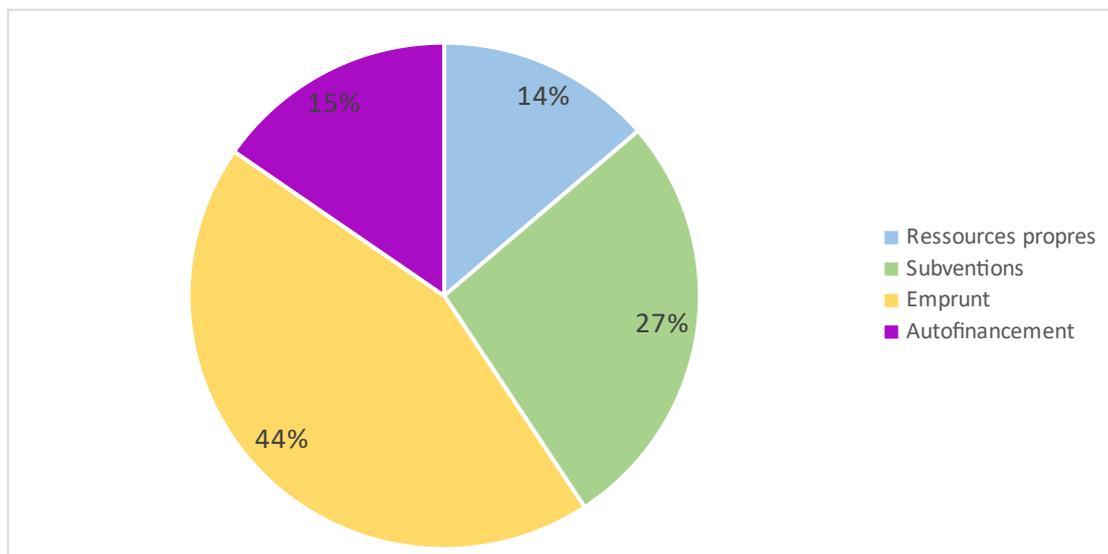
Le résultat de gestion de la section d'investissement (recettes – dépenses de l'année) fait apparaître un solde positif de 232 078 €. Après reprise du déficit reporté de 2021 d'un montant de 1 191 291 € et intégration des restes-à-réaliser (solde négatif de 1 088 170 €), le déficit en fin d'année s'établit à 2 047 383 €. Ce montant est selon les règles de la comptabilité des communes couvert par une partie de l'excédent de fonctionnement.

I. Les recettes

Les recettes de l'année 2022 s'élèvent à 9 687 017 € et se répartissent de la manière suivante :

- 7 717 646 € de recettes réelles (7 272 790 € mandatées sur 2022 et 444 856 € en restes-à-réaliser) ;
- 1 398 145 € de recettes d'ordre (sans flux financiers – amortissements, excédent de fonctionnement capitalisé et écritures de cession de biens) ;
- 571 226 € au titre d'opérations patrimoniales réalisées pour le même montant en dépenses et recettes.

Répartition des recettes d'investissement (hors opérations patrimoniales)



1. Les ressources propres

Elles s'élèvent à 1 249 142 € et représentent 14 % des recettes (hors opérations patrimoniales).

Elles sont constituées :

- de la taxe d'aménagement liée aux permis de construire et aux déclarations préalables de travaux s'élevant à 640 232 €.

- du FCTVA, conditionné aux dépenses de travaux effectuées par la collectivité sur l'exercice n-1 et d'un montant global de 508 910 € qui se répartit :
 - sur l'entretien courant du patrimoine pour 394 603 €,
 - sur les travaux du groupe scolaire de l'Éco-quartier de Chanteloup pour un solde de 23 493 €,
 - sur les travaux du groupe scolaire de Lugny pour 90 814 €.
- d'un mécénat de 100 000 € pour la réalisation des vestiaires de football (pour rappel, un 1^{er} versement de 100 000 € avait été perçu sur l'exercice 2021).

2. Les subventions d'investissement

Les subventions d'investissement s'élèvent à près 2,5 M€, y compris les restes-à-réaliser. Elles représentent 27 % des recettes d'investissement et se répartissent de la manière suivante :

Répartition des subventions en 2022 :

Subventions	Réalisé	Restes-à-réaliser	Total
Bonus sur les véhicules électriques	13 000 €	0 €	13 000 €
Subvention au titre de l'acquisition de capteurs de CO2 pour les écoles	19 032 €	0 €	19 032 €
Dotation Politique de la Ville (DPV) de l'Etat - réhabilitation du groupe scolaire de Lugny	584 808 €	171 284 €	756 092 €
Etat - aide à la Relance de la construction durable	345 000 €	0 €	345 000 €
Subvention Région - verger de la ferme urbaine	0 €	21 000 €	21 000 €
Subvention Région - réhabilitation du groupe scolaire de Lugny	720 000 €	180 000 €	900 000 €
Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) de l'Etat - réhabilitation du groupe scolaire de Lugny	117 330 €	0 €	117 330 €
Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) de l'Etat - réhabilitation du groupe scolaire de la Fosse Cornue	150 198 €	0 €	150 198 €
Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) de l'Etat - réhabilitation du groupe scolaire du Noyer Perrot	31 770 €	0 €	31 770 €
Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) de l'Etat - travaux à la cuisine centrale	27 700 €	64 634 €	92 334 €
Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) de l'Etat - vidéoprotection	3 402 €	7 938 €	11 340 €
Produit des amendes de police	4 221 €	0 €	4 221 €
Total	2 016 461 €	444 856 €	2 461 317 €

3. L'autofinancement

L'autofinancement est composé de :

- la dotation aux amortissements et les écritures d'ordre liées aux cessions d'immobilisations pour un montant de 1 112 634 €.
- l'excédent de fonctionnement capitalisé pour un montant de 285 511 €, qui est réglementairement obligatoire et permet de couvrir le besoin de financement en investissement avec des recettes de fonctionnement.

4. Les emprunts

L'emprunt de 2,3 M€ qui avait été inscrit en restes-à-réaliser 2021 a été mobilisé au cours de l'année 2022, de même qu'un emprunt de 1,7 M€ prévu au budget primitif 2022. Ce besoin en emprunts de 4 M€ s'explique notamment par l'importance des travaux réalisés dans le groupe scolaire de Lugny et la nécessité de les concentrer sur la première partie de l'année pour assurer la rentrée des élèves dans l'établissement rénové en septembre 2022.

5. Autres recettes

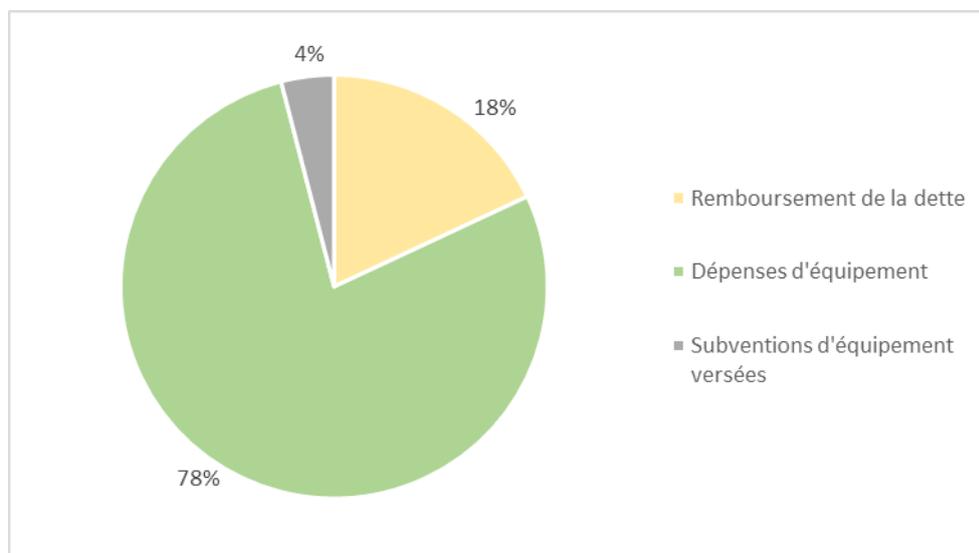
La commune a perçu 6 878 € au titre de la valorisation des primes dites « CEE » (Certificats d'Economies d'Energie) liées au contrat de chauffage et 308 € de régularisation au titre d'une provision qui avait été versée dans le cadre de l'acquisition d'une parcelle à Chanteloup pour la construction du groupe scolaire et du multi-accueil.

II. Les dépenses

Hors reprise du déficit de 2021 d'un montant de 1 191 292 €, les dépenses au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à 10 543 108 € et intègrent :

- des dépenses réelles pour 9 584 013 € (8 050 987 € mandatées sur 2022 et 1 533 026 € en restes-à-réaliser),
- des dépenses d'ordre (sans flux financiers) pour 387 869 €,
- des opérations patrimoniales (équilibrées en dépenses-recettes) pour 571 226 € (écritures permettant notamment la récupération de la TVA sur des frais d'études engagés pour des travaux).

Répartition des dépenses réelles d'investissement



1. Bilan des dépenses d'équipement 2022

Les dépenses d'équipement réalisées et engagées représentent 7 467 712 €, soit 78 % des dépenses réelles.

Répartition des dépenses par secteurs :

Répartition par secteur	Réalisé 2022	Restes-à-réaliser	Dépenses 2022 (réalisé et restes-à-réaliser)	%
Éducation	4 352 890 €	238 669 €	4 591 559 €	61,5%
Voirie - Espaces verts	929 842 €	400 157 €	1 329 999 €	17,8%
Sports et jeunesse	100 840 €	603 035 €	703 875 €	9,4%
Entretien divers bâtiments et mise aux normes, entretien cimetière	233 383 €	93 303 €	326 686 €	4,4%
Enfance - Petite enfance	18 594 €	32 835 €	51 429 €	0,7%
Culture	38 870 €	403 €	39 273 €	0,5%
Révision du PLU	31 541 €	52 747 €	84 288 €	1,1%
Autres dépenses d'équipement (*)	228 726 €	111 877 €	340 603 €	4,6%
Total	5 934 686 €	1 533 026 €	7 467 712 €	100,0%

*notamment des dépenses non ventilables (acquisitions de mobiliers, matériels informatiques, logiciels ou véhicules pour les services administratifs par exemple)

Parmi ces dépenses d'équipement, la réhabilitation du groupe scolaire de Lugny (montant global des travaux de 5,16 M€, essentiellement réalisés sur les exercices 2021 et 2022) et la rénovation de la Rue de la Libération (610 547 €) représentent les opérations les plus importantes de l'année 2022. Les travaux de construction de nouveaux vestiaires de football ont par ailleurs été engagés : 22 268 € réalisés en 2022 et 578 102 € inscrits en restes-à-réaliser.

2. Compte 204 : « Subventions d'équipement versées »

Les dépenses de ce chapitre s'élèvent à 368 211 € et correspondent à l'attribution de compensation négative versée à la Communauté d'agglomération Grand Paris suite aux transferts de compétences opérés en 2018 et 2020 (éclairage public et signalisation tricolore au 1^{er} janvier 2018 ainsi que 1 430 mètres linéaire de voirie au 1^{er} janvier 2020). A compter de 2023 s'ajoutera à ce montant l'évaluation de la part relative au transfert du stade Paul Raban.

3. Annuité du capital et désendettement

➤ Annuité de la dette

Le remboursement du capital de la dette s'est élevé à 1 745 555 € soit 18% des dépenses réelles d'investissement.

➤ Caractéristiques de la dette

Capital restant dû au 31/12/2022	Taux moyen	Emprunts en cours
18 070 044 €	2.07%	24

➤ Annuités et encours prévisionnels de la dette

Tableau en €	2021	2022	Rappel BP 2023
Capital payé en N	1 674 128	1 745 555	1 880 390
Nouveaux emprunts consolidés en N	1 133 333	4 000 000	1 200 000
Encours au 31 décembre N	15 815 599	18 070 044	17 389 654

III. Pourcentage de réalisation du Budget 2022 d'investissement

1. Les recettes

Chapitre (*)	Prévu	Réalisé	% réalisé	RAR 2022	% (Réalisé + RAR)
040 - Opérations d'ordre entre sections	1 142 741 €	1 112 634 €	97,4%	0 €	97,4%
041 - Opérations patrimoniales	694 194 €	571 226 €	82,3%	0 €	82,3%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 503 537 €	1 534 654 €	102,1%	0 €	102,1%
13 - Subventions d'investissement	2 451 746 €	2 016 461 €	82,2%	444 856 €	100,4%
16 - Emprunts et dettes assimilées (**)	5 775 532 €	4 000 000 €	69,3%	0 €	69,3%
21 - Immobilisations corporelles	0 €	7 186 €		0 €	
Total	11 567 750 €	9 242 161 €	79,9%	444 856 €	83,7%

(*) réalisations sans les chapitres 021 – virement de la section de fonctionnement (pour mémoire : 2 401 183,41 €) et 024 - cessions (pour mémoire : 16 838 €) qui ne s'exécutent pas

(**) y compris des crédits de refinancement de prêts pour un montant de 1 748 129 € qui n'ont pas été utilisés

2. Les dépenses

Chapitre (*)	Prévu	Réalisé	% réalisé	RAR 2022	% (Réalisé + RAR)
040 - Opérations d'ordre entre sections	388 342 €	387 869 €	99,9%	0 €	99,9%
041 - Opérations patrimoniales	694 194 €	571 226 €	82,3%	0 €	82,3%
16 - Emprunts et dettes assimilées (**)	3 494 519 €	1 745 555 €	50,0%	0 €	50,0%
20 - Immobilisations incorporelles	560 413 €	328 845 €	58,7%	135 606 €	82,9%
204 - Subventions d'équipement versées	368 211 €	368 211 €	100,0%	0 €	100,0%
21 - Immobilisations corporelles	2 687 220 €	1 715 974 €	63,9%	704 239 €	90,1%
23 - Immobilisations en cours	4 599 046 €	3 889 867 €	84,6%	693 181 €	99,7%
27 - Autres immobilisations financières	2 535 €	2 535 €	100,0%	0 €	100,0%
Total	12 794 480 €	9 010 082 €	70,4 %	1 533 026 €	82,4%

(*) non compris le résultat d'investissement reporté de l'année 2021 (pour mémoire : 1 191 291,51 €).

(**) y compris des crédits de refinancement de prêts pour un montant de 1 748 129 € qui n'ont pas été utilisés

IV. Résultat 2022 de la section d'investissement

	Résultats reportés de 2021	Réalisations 2022	Restes-à-réaliser 2022	Résultat cumulé 2022
Recettes		9 242 160,77 €	444 855,92 €	9 687 016,69 €
Dépenses	1 191 291,51 €	9 010 082,68 €	1 533 025,91 €	11 734 400,10 €
Total	-1 191 291,51 €	+232 078,09	-1 088 169,99 €	-2 047 383,41 €

Le résultat cumulé de la section d'investissement (restes-à-réaliser compris) présente un solde négatif de 2 047 383,41 €.

V. Compte administratif 2022 consolidé

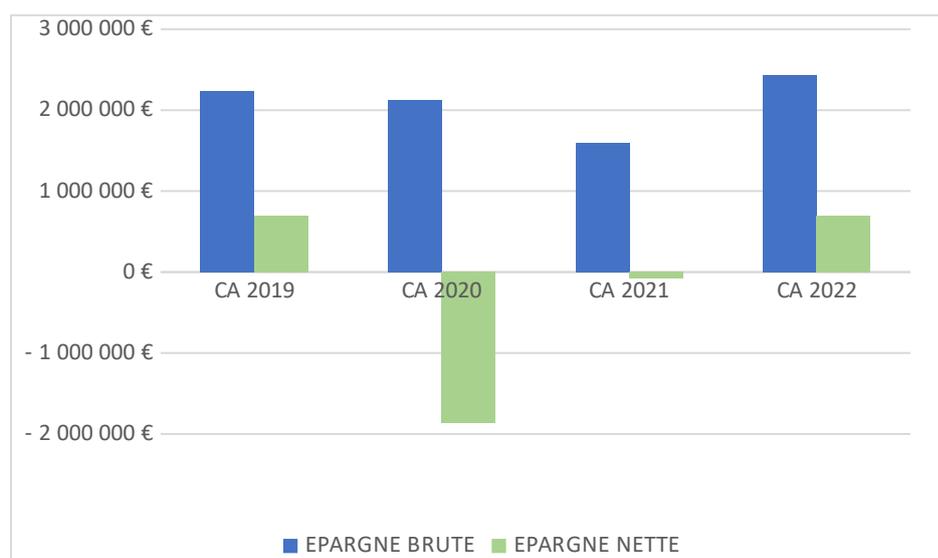
	Résultats 2021	Réalisations 2022	Résultat cumulé 2022 hors restes-à-réaliser	Solde des restes-à-réaliser 2022	Résultat cumulé 2022
Section de fonctionnement	2 476 554,41 €	1 655 723,12 €	4 132 277,53 €		4 132 277,53 €
Section d'investissement	-1 191 291,51 €	232 078,09 €	-959 213,42 €	-1 088 169,99 €	-2 047 383,41 €
Total	1 285 262,90 €	1 887 801,21 €	3 173 064,11 €	-1 088 169,99 €	2 084 894,12 €

EPARGNES ET DESENDETTEMENT

I. Les épargnes

Évolution de l'épargne :

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
EPARGNE BRUTE	2 231 105 €	2 126 866 €	1 597 812 €	2 436 600 €
REMBOURSEMENT EN CAPITAL DE LA DETTE	1 541 604 €	3 994 028 €	1 674 128 €	1 745 555 €
EPARGNE NETTE	689 501 €	-1 867 162 €	-76 316 €	691 045 €



1. La capacité d'autofinancement (CAF) ou épargne brute

La capacité d'autofinancement représente l'excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement (y compris le remboursement des intérêts de la dette et hors produits de cessions des immobilisations). Elle correspond à l'excédent de ressources de fonctionnement dégagé chaque année par la commune et qui peut être utilisé pour rembourser la part en capital des emprunts et/ou participer au financement de nouveaux investissements.

La CAF brute s'élève à 2 436 600 € contre 1 597 812 € en 2021, soit une hausse de 838 788 €.

2. L'épargne nette

L'épargne nette correspond à l'épargne disponible après le remboursement en capital des emprunts. C'est le montant dégagé sur l'année pour financer sur fonds propres les dépenses d'équipement.

L'épargne nette s'établit à 691 045 € en 2022 et retrouve son niveau de 2019.

Pour rappel, en 2020, un remboursement de prêt relais pour un montant de 2,3 M€ a pesé exceptionnellement sur l'épargne nette.

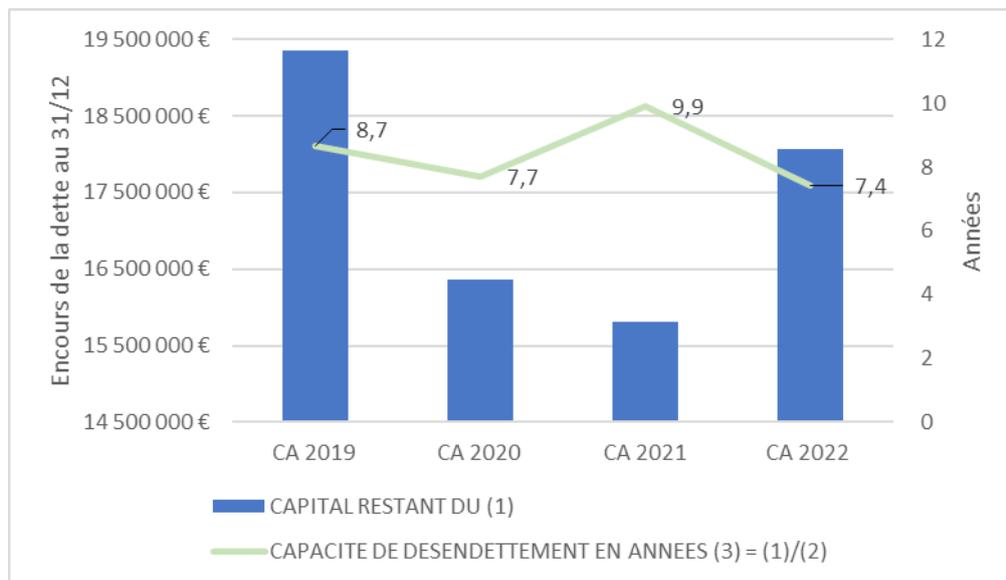
II. Capacité de désendettement : le ratio « Klopfer »

Le ratio « Klopfer » ou capacité de désendettement mesure le rapport entre l'épargne brute et la dette, la première finançant la seconde.

La capacité d'autofinancement (CAF) ou épargne brute, représente l'excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement.

Elle exprime la part des ressources courantes qui ne sont pas mobilisées par la couverture des charges courantes et qui sont disponibles afin de rembourser en priorité la dette du capital et au-delà, de financer les dépenses d'équipement.

❖ Évolution de la capacité de désendettement :



Ce ratio permet de déterminer le nombre d'années qu'il faudrait à la collectivité pour se désendetter complètement si elle y consacrait la totalité de son épargne. La Loi de Programmation 2018-2022 recommande au bloc communal un seuil maximum de 12 ans.

La nette augmentation de l'épargne brute en 2022 joue favorablement sur l'évolution de la capacité de désendettement de la commune, qui s'établit à 7,4 années contre 9,9 années en 2021.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Les principaux ratios financiers

Pour les communes de 3 500 habitants et plus, les données synthétiques sur la situation financière de la collectivité, prévues par l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales comprennent 10 ratios dans le cadre de la nomenclature budgétaire M57.

La population de référence pour le compte administratif 2022 est de 18 117 habitants (données communiquées par l'INSEE).

I. Informations financières – Ratios généraux

	CA 2021	CA 2022
1. Dépenses réelles de fonctionnement / Population	1 334 €	1 388 €
2. Recettes réelles de fonctionnement / Population	1 433 €	1 520 €
3. Dépenses d'équipement brut / Population	216 €	328 €
5. D.G.F. / Population	269 €	268 €
6. Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonct.	67,1%	67,6%
8. Dépenses d'équipement brut / Recettes Réelles de fonct.	15,1%	21,6%

II. Les ratios de la dette

	CA 2021	CA 2022
4. Encours de la dette / Population	878	997
7. Dépenses de fonct. + remb.de la dette / Recettes fonct	99,6%	97,7%
9. Encours de la dette / Recettes réelles fonct.	61,3%	65,6%
10. Epargne brute / Recettes réelles fonct.	6,2%	8,8%